Le peuple valdôtain

1 • **L'Union Valdôtaine,** Mouvement politique qui se rattache aux principes du Fédéralisme global, a comme finalité d'assurer l'épanouissement du caractère ethnique et linguistique du peuple valdôtain ; d'en servir les intérêts culturels, politiques, sociaux et économiques ; de favoriser la coopération entre les communautés ethniques. **2 • L'Union Valdôtaine** s'engage à réaliser la souveraineté politique du Val d'Aoste par les voies démocratiques afin de seconder l'aspiration du peuple à l'autogouvernement dans le cadre d'une Europe unie des Peuples.

27 OCTOBRE 2011 • 0,40 euros • Poste Italiane S.p.A. – Spedizione in A.P. D.L. 353/2003 (conv. in L. 27/02/2004 n° 46) art. 1 comma 1 DCB – AOSTE • LVIII année • N. 18162 **40**

www.unionvaldotaine.org
www.lepeuplevaldotain.it

EDITORIAL

Les écoutes téléphoniques

Osvaldo Chabod

L'examen, il y a quelques semaines, de la part du Conseil de la Vallée d'une résolution proposée au sujet du projet de loi en matière d'écoutes téléphoniques (la soi-disant « Legge bavaglio »), me donne l'occasion de réfléchir sur ce thème qui est à la une depuis des années.
D'abord, les considérations faites sur un sujet si important, sont toujours influencées par le rôle et par les implications continuelles du Président du Gouvernement italien dans toute sorte d'enquêtes et, par conséquent, il manque, parfois, une certaine sérénité dans les opinions et dans les commentaires.
J'estime opportun, au contraire, de situer le problème dans le cadre d'une démocratie constitutionnelle telle que la nôtre qui juge inviolable toute forme de communication entre les citoyens et qui admet des restrictions exclusivement face à une mesure judiciaire.
Voilà, à mon avis, le vrai problème : l'utilisation que la magistrature à fait, au début, de cet instrument d'enquête et l'abus des publications de la part de la presse concernant des informations provenant des écoutes téléphoniques mais, parfois, sans aucune importance pénale.
Pour ce qui est des enquêtes de la part de la magistrature, personne ne nie que le moyen des écoutes téléphoniques a donné plusieurs fois de bons résultats ; mais, à mon avis, outre aux coûts énormes que cela produit, je n'estime pas opportun l'emploi de cette technologie pour toute sorte de délit. Je ne veux pas me borner à dresser une liste des crimes qui peuvent justifier des écoutes téléphoniques, mais il est évident que par rapport à un instrument si envahissant dans la vie privée des gens, face à toute une série de délits de moindre importance, la magistrature doit employer, comme elle le faisait, des systèmes d'enquêtes différents.
Pour ce qui est de la presse, il y a eu souvent une publication aveugle de toute sorte d'informations, du « gossip » qui ne trouve aucune justification sinon la banalisation d'une prétendue transparence de la société.
Peut-être qu'il est excessif de mettre en prison un journaliste pour une publication, mais une limite à poser est nécessaire : pour éviter qu'on passe des écoutes téléphoniques aux écoutes illicites de conversations privées et que ces dernières soient rendues publiques.
Il y a parmi nous des gens qui commettent plus ou moins involontairement des erreurs, voire des fautes tous les jours, car personne n'est innocent : et le risque, c'est que certain parmi nous puisse s'en rendre compte avec la multiplication de moyens que permettent les nouvelles technologies.
Comme je viens de lire les mémoires d'un célèbre avocat français, il faut se souvenir que la transparence absolue, c'est la mort, car il n'y a plus rien à voir et à entendre, donc on voit et on entend tout ! La société transparente est la société de la mort, morte et mortifère.

...» fin de citation

lcaveri@gmail.com

«Chacun porte au fond de lui
comme un petit cimetière
de ceux qu'il a aimés»
Romain Rolland

Pour la commémoration des morts

Deux articles ont des aspects qui vont contre la Constitution

La Région décide de s'opposer à la manœuvre financière

L'Administration régionale a décidé de se pourvoir devant la Cour Constitutionnelle pour une partie de la manœuvre financière "bis", à savoir le décret de loi numéro 138 du mois d'août, successivement converti en loi 148 du 14 septembre : la décision a été prise lors de la séance du Gouvernement régional du vendredi 21 octobre dernier.
«*Le pourvoi* – a souligné le président de la Régio Augusto Rollandin lors de la conférence de presse – *concerne l'article 2 et l'article 14. Dans la loi, il existe des aspects qui vont contre la Constitution et que nous considérons préjudiciables pour l'autonomie financière et législative de notre Région».*
Dans le détail, l'article 2 de la loi envisage que les recettes fiscales plus grandes perçues sur le territoire de la Région doivent parvenir dans les caisses de l'Etat : cette disposition s'oppose au principe de collaboration établi par la Constitution, ainsi qu'aux dispositions établies par notre Statut. En outre, cette norme modifie unilatéralement le règlement financier de notre Région, tout en violant le principe de consentement mutuel.

Ensuite, pour ce qui est de l'autre point contesté, l'article 14 envisage que les Conseillers régionaux de la Vallée d'Aoste passent de 35 à 20 : selon cette disposition, la manœuvre impose donc à notre Région de s'adapter aux normes concernant la réduction du nombre des Conseillers et des Assesseurs. «*Pourtant* – a rappelé Augusto Rollandin – *c'est notre Région qui possède le pouvoir législatif en cette matière»* : en effet, les normes concernant les mesures spécifiques de réduction des coûts de fonctionnement des organes représentatifs régionaux dépassent les compétences législatives de l'Etat et elles sont en opposition avec le Statut de la Vallée d'Aoste, dont la modification requiert un cheminement d'approbation parlementaire au niveau constitutionnel.

Nouvelles du Sénat

Stop à la violence !

Antonio Fosson

Les images de la manifestation à Rome, l'agressivité et la violence de ce groupe de jeunes cagoulés (il semble qu'ils étaient environ 3.000) ont été, cette semaine, le sujet principal du débat politique du Sénat. L'Etat a, en effet, réagi rapidement en s'apercevant tout de suite que les violentes contestations prennent de plus en plus de terrain, et en se rappelant ce que fut le terrorisme et ce qu'ont entraîné les "années de plomb". Et presque à l'unanimité, les forces politiques disent que ce genre de contestation n'est plus acceptable. Les "partisans" d'une protestation de ce type, à la différence des années passées, n'existent plus aujourd'hui. L'expérience vécue par notre Pays est que si la violence n'est pas stoppée à sa naissance, elle ne peut plus être canalisée. Et même les éventuelles justifications de la protestation qui pourraient servir comme la crise économique et le chômage, surtout chez les jeunes, ne sont plus à la fin pris en considération. Au contraire, la violence de la protestation a évincé la réalité et les raisons des "indignés" qui méritaient, malgré tout, une forme de considération.
Le Gouvernement a donné une réponse valable et crédible. Le héros du jour, le Ministre de l'Intérieur Maroni, a affronté le problème avec compétence et en prenant des décisions, il a pris le taureau par les cornes, sans laisser la place à l'ambiguïté et à l'hésitation. Il a parlé de renaissance du terrorisme urbain (et le terme ne pouvait pas être plus approprié pour rappeler la gravité de la situation), il a souligné que les casseurs étaient tous de chez nous, c'est-à-dire Italiens, membres de formation "anarchiste et insurrectionnelle", inscrits et formés dans différents centres sociaux. Il a parlé des dégâts importants pour la ville se chiffrant à 5 millions d'euros, des nombreux blessés, de la grande responsabilité des forces de l'ordre et des actes blasphématoires. Mais surtout, il a indiqué un parcours puisque après les discours, il y a les actes, afin que l'Etat, les citoyens honnêtes et les simples manifestants démocratiques puissent être défendus. Le premier parcours est celui de la prévention : introduire l'arrestation, à titre préventif, pour ceux qui se rendent à une manifestation avec des casques et des armes offensives et impropres. Et ainsi ne pas permettre à ceux qui sont déjà fichés (c'est-à-dire qui ont des précédents violents) de participer aux rassemblements publics. En outre, il a proposé d'introduire la norme qui prévoit un fonds de garantie à demander aux organisateurs des défilés pour payer les éventuels dégâts provoqués par les participants : si ma voiture est incendiée, il y aura au moins quelqu'un qui payera la casse !

Il a proposé, en outre, aux syndics qui financent les différents centres sociaux de leur ville de faire, à ces derniers, des contrôles plus appropriés.
A la fin de son discours, le Ministre Maroni a affirmé que les mesures législatives proposées pour vaincre la violence urbaine seront discutées, avant d'être approuvées, avec toutes les forces politiques.

SUITE PAGE 2

NOUVELLES EN BREF

UN ORDINATEUR CHEZ SOI : LE FINANCEMENT EST ÉTENDU AUX ENFANTS NÉS EN 2000

La Présidence de la Région annonce qu'en 2011, le projet « Un ordinateur chez soi » sera également ouvert aux enfants nés en 2000, alors qu'il était initialement destiné aux jeunes Valdôtains nés en 1999.
En effet, lors de sa dernière réunion, le Gouvernement régional a décidé que les familles comprenant un enfant né entre le 1er janvier et le 31 décembre 2000 pourraient elles aussi bénéficier de cette initiative, dans le cadre de laquelle la Région Vallée d'Aoste entend augmenter les possibilités d'information et de formation des jeunes et des familles valdôtaines en les aidant à acheter un ordinateur individuel.
Comme il avait été décidé précédemment, les familles pourront recevoir une somme de 450 euros pour l'achat d'un ordinateur personnel neuf, portable ou fixe.
Le père ou la mère de l'enfant pourra acheter un ordinateur le 15 décembre 2011 au plus tard, auprès de n'importe quel vendeur. Il lui suffira, au moment de l'achat, de demander à ce dernier d'établir les pièces suivantes :
- une facture à son nom ;
- la fiche technique de l'ordinateur, remplie et signée par ledit vendeur, que celui-ci peut télécharger à partir du site de la Région (www.régione.vda.it/uncomputerinfamiglia).
Pour obtenir le remboursement de la dépense effectuée (plafonné à 450 euros, IVA comprise), il suffit que le père ou la mère de l'enfant se présente le 31 décembre 2011 au plus tard, au guichet du Bureau de la « Carte Vallée » (39, rue Carrel, à Aoste) muni/e des pièces suivantes :
- la facture de l'achat et la fiche indiquant les caractéristiques techniques de l'ordinateur, délivrée par le vendeur ;
- le code fiscal de l'enfant ;
- une pièce d'identité personnelle et son propre code fiscal ;
- un timbre fiscal d'une valeur de 14,62 euros.
Le Bureau de la « Carte Vallée » se chargera de remplir la demande de remboursement. Dans la semaine qui suit la présentation de ladite demande, le père ou la mère de l'enfant recevra par la poste un chèque, qu'il ou elle pourra encaisser auprès de sa banque.
Pour tous renseignements complémentaires, composez le numéro vert 800 610 061 (accessible depuis toute la Vallée d'Aoste) du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30, ou consultez le site www.regione.vda.it/uncomputerinfamiglia, où vous trouverez des informations détaillées ainsi que le règlement complet du projet et la fiche technique que doit remplir le vendeur.

CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT DE DIRECTEURS GÉNÉRAUX D'INSTITUTIONS SCOLAIRES

L'Assessorat de l'Education et de la Culture informe qu'un concours, sur titres et épreuves, est ouvert en vue du recrutement de directeurs généraux d'écoles primaires et d'écoles secondaires du premier et du deuxième degré de la Vallée d'Aoste.
Le dépôt des actes de candidature expire le 3 novembre 2011, à 17 h, soit le 30ème jour qui suit la publication du présent avis au Bulletin officiel de la Région autonomeVallée d'Aoste n. 41 du 4 octobre 2011.
La copie de l'avis de concours est publié au tableau d'affichage de l'Assessorat de l'éducation et de la culture. Par ailleurs, les intéressés peuvent consulter ledit avis auprès des Institutions scolaires de la région.

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS POUR LA 1012e FOIRE DE SAINT-OURS

L'Assessorat des Activités productives informe que sont ouvertes les inscriptions pour la participation à la 1012e Foire de Saint-Ours, au programme lundi 30 et mardi 31 janvier 2012.
Dans le cadre de la manifestation, l'habituel Atelier sera aménagé, du 28 au 31 janvier, réservé aux entreprises et aux maîtres artisans inscrits dans le Registre des producteurs d'objets d'artisanat.
Les adhésions et les demandes d'inscription pourront être remises, jusqu'au jeudi 17 novembre 2011, à la Direction des Activités promotionnelles de l'Assessorat, 15 place de la République, à Aoste (tél. : 0165/274524-25-26). Les bureaux compétents sont ouverts au public du lundi au vendredi, de 9h à 14h.

Aperçu des décisions du Gouvernement régional

Séance du vendredi 21 octobre 2011

PRÉSIDENCE DE LA RÉGION

Le Gouvernement a décidé d'introduire un recours devant la Cour constitutionnelle contre le décret-loi n° 138 du 13 août 2011, converti en la loi n° 148 du 14 septembre 2011, qui définit de nouvelles mesures urgentes en vue de l'équilibre des finances de l'État et pour le développement. Ledit recours concerne les articles 2, (alinéas 3 et 36), et 14 (alinéa 2).
Il a été décidé d'étendre les avantages prévus par le projet « Un ordinateur chez soi » aux jeunes Valdôtains nés en 2000 : ceux-ci pourront donc recevoir une aide de 450 euros pour l'achat d'un ordinateur personnel, portable ou fixe.
L'Exécutif a ensuite étudié la délibération définissant les standards de formation, ainsi que le type et la durée des cours relatifs à la formation de base, au recyclage et à la requalification professionnelle des membres de la Police locale. Ce document sera maintenant soumis au CPEL. Enfin, il a approuvé le programme de performance 2011, document qui définit, par rapport au programme de la majorité et aux ressources disponibles, les indicateurs qui permettront d'évaluer les objectifs opérationnels individuels attribués aux dirigeants.

ACTIVITÉS PRODUCTIVES

Des aides en capital, d'une valeur de plus de 83.000 euros, seront ventilées entre différentes entreprises industrielles et artisanales qui ont investi dans des dispositifs visant à rationaliser l'utilisation de l'énergie.

ÉDUCATION ET CULTURE

En vue d'améliorer la connaissance que les élèves et les enseignants des écoles secondaires ont du territoire valdôtain, le Gouvernement a donné son feu vert à la réalisation d'activités didactiques et sportives.

SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET POLITIQUES SOCIALES

Le Gouvernement a entériné le protocole d'accord entre la Région Piémont, la Région autonome Val-

lée d'Aoste et l'Université de Turin, relatif à la participation de trois personnes au cours menant à la licence en physiothérapie (année universitaire 2011/2012), dans le but d'aider les étudiants valdôtains à suivre des cours. Un projet de service civil national présenté par l'ACLI (Associazioni Cristiane Lavoratori Italiani) et concernant le territoire régional a été approuvé et une dépense de 29.500 euros a été engagée à cet effet.

TOURISME, SPORTS, COMMERCE ET TRANSPORTS

Le Gouvernement a adopté une modification de l'annexe de la loi régionale n° 15/1998 (Réglementation des activités de vol alpin visant à la sauvegarde du milieu) comportant le déplacement de certains points d'atterrissage utilisés dans le cadre de la pratique de l'héliski et situés dans la zone n° 2, qui comprend les communes de Gressoney-La-Trinité et d'Ayas.
Il a ensuite chargé Finaosta de participer au capital actionnaire de la société Courmayeur Mont-Blanc funivie SpA, pour un montant maximal de 4 millions d'euros.

BUDGET, FINANCES ET PATRIMOINE

Le Gouvernement a décidé de destiner 10 millions d'euros aux fonds de roulement régionaux pour les logements sociaux et les coopératives de construction.

SUITE DE LA PAGE 1
Stop à la violence !

Et cela a donné une valeur importante à la proposition du Ministre de l'Intérieur. La force qui émane de la discussion et de la confrontation, même si elle n'est pas beaucoup utilisée en politique, est toujours gagnante. Si toutes les forces parviennent à être d'accord sur des sujets et des parcours à entreprendre, alors la violence là aussi sera vaincue.

Antonio Fosson

DÉCÈS

La section de l'Union Valdôtaine de La Salle

a le regret d'annoncer le décès de

Monsieur
Ettore REQUEDAZ
âgé de 78 ans

ancien membre de la section.
La communauté unioniste de La Salle présente ses condoléances les plus sincères à son épouse Edda Ollier, à sa fille Daria, ainsi qu'à tous ses parents.

La section de l'Union Valdôtaine de Cogne

a le regret d'annoncer le décès de

Monsieur
Giuseppe Cesare PERROD
âgé de 91 ans

ancien membre de la section.
La communauté unioniste de Cogne présente ses condoléances les plus sincères à ses enfants Emma, Roberto et Rinaldo, membres de notre section, à ses petits-fils ainsi qu'à tous ses parents.

Le peuple valdôtain
Hebdomadaire de l'U.V. et du groupe de l'U.V. au Conseil régional

Editeur
« Nouvelle Editrice Le Peuple » S.r.l.
27, 29 Av. des Maquisards
Aoste - Tél. 0165.234140
Fax 0165.261469
redaction@lepeuplevaldotain.com

Directeur responsable
Giuseppe RIVOLIN

La page 8 est coordonnée par le Groupe U.V. du Conseil de la Vallée

Enr. trib. d'Aoste n. 2 du 24-5-1954

TIPOGRAFIA DUC
16, Grand-Chemin - Saint-Christophe
Tél. 0165.23 68 88
Fax 0165.18 45 153

IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ

PUBLICITÉ s'adresser à
MUSUMECI SPA
97, loc. Amérique - 11020 Quart
Tél. 0165.76.12.06 - Fax 0165.76.11.12

ABONNEMENTS
€ 25 Italie – € 30 Etranger

TARIFFE INSERZIONE
TARIFFE A MODULO

CLIENTI LOCALI
• Commerciali € 21,00 al modulo
• Occasionali € 26,00 al modulo
• Finanziari, legali € 31,00 al modulo

CLIENTI NAZIONALI
• Commerciali € 26,00 al modulo
• Occasionali € 36,00 al modulo
• Finanziari, legali € 41,00 al modulo

SCONTI PER INSERZIONI CONTINUATIVE

Questo periodico è iscritto all'Unione Stampa Periodica Italiana

Conformément aux dispositions de la loi n° 196 du 30 juin 2003, nous vous informons que les coordonnées de ceux qui reçoivent chez eux « Le Peuple Valdôtain » apparaissent dans la liste des adresses de l'Union Valdôtaine. Le titulaire du traitement est le Mouvement politique Union Valdôtaine, 29, av. des Maquisards - 11100 Aoste. Nous vous informons également qu'aux termes de l'article 7 dudit décret il vous est possible de demander à tout moment la modification, la mise à jour ou l'effacement des données vous concernant, en écrivant simplement à **Union Valdôtaine • 29, Av. des Maquisards • 11100 Aoste.**

450e Anniversaire

Le français langue officielle des Valdôtains

En 1561 le Français devint la langue officielle en Vallée d'Aoste. C'est pour rappeler cet anniversaire fondamental que «Le Peuple Valdôtain» publie une série d'articles parcourant les étapes de l'histoire linguistique et littéraire de la Vallée d'Aoste.

39 - La question linguistique à la fin du XIXe siècle

Le Statut de Charles-Albert, de 1848, reconnaît aux députés savoyards, valdôtains et piémontais des vallées francophones le droit de s'exprimer en français pendant les séances du Parlement de Turin: ce qui revient à reconnaître au Français (couramment utilisée par la noblesse subalpine de préférence à l'Italien) le statut de langue co-officielle du Royaume de Sardaigne. Après l'annexion de la Savoie à la France, le climat de nationalisme exalté qui caractérise les milieux politiques italiens après la création du nouvel Etat fera table rase de ce droit.

Le dessein politique des autorités italiennes consiste en effet à éradiquer l'usage du Français en Vallée d'Aoste, en passant tout d'abord par l'école. Dès 1860 le gouvernement supprime l'apprentissage du français au Collège Saint-Bénin: la réaction unanime de l'opinion publique, des milieux politiques et des administrations de la Vallée provoque le rétablissement, deux ans après, de l'enseignement en langue française dans les classes du gymnase. En 1873, cependant, on n'autorise l'ouverture de l'école normale d'Aoste qu'à la condition que l'Italien y soit employé comme langue instrumentale, le Français n'étant enseigné que deux heures par semaine. Pour l'année scolaire 1882/83 le Conseil scolaire provincial de Turin décide que l'enseignement de la langue française se fasse uniquement en dehors de l'horaire scolaire normal. Les protestations des Valdôtains amènent le gouvernement à réintroduire l'usage du Français à l'école en raison de la moitié des heures de classe, tout en réaffirmant le devoir des Valdôtains d'apprendre l'Italien: mais cette disposition ne sera appliquée que pendant une quinzaine d'années.

En 1888 la Commune d'Aoste cède à l'Etat la gestion du Collège Saint-Bénin, à la condition que l'enseignement obligatoire du Français y soit assuré: mais l'année suivante le gouvernement le rend facultatif, en dehors de l'horaire scolaire, sous prétexte que l'usage de cette langue ne serait que d'utilité secondaire pour les Valdôtains, et qu'il n'est donc pas opportun qu'ils perdent leur temps à l'apprendre en négligeant l'Italien. C'est le début de la fin. Les écoles de la Vallée, y compris les classes des primaires, sont bientôt envahies par une légion d'instituteurs venant de la Péninsule, qui interprètent la dénationalisation des Valdôtains comme une sorte de mission humanitaire: les enfants patoisants et francophones sont discriminés à l'avantage des fils des immigrés italophones et l'usage des langues du terroir en classe est soumis à des châtiments corporels et à la marginalisation des locuteurs.

L'Italien s'introduit au Tribunal aussi dès 1881, au grand dam des plaideurs et des accusés francophones, malgré la réaction de l'ordre des avocats, qui refuse de prime abord d'accueillir les sollicitations du président pour que les débats se fassent dans la langue «nationale». Petit à petit, celle-ci s'affirme dans la pratique juridique et en chasse progressivement le Français. Le service militaire dans les différentes régions italiennes, les échanges avec le Nord de l'Italie favorisés par le chemin de fer Ivrée-Aoste (inauguré en 1886) et la présence de plus en plus nombreuse de villégiateurs provenant de la Péninsule finiront par familiariser même les classes populaires avec la langue italienne. La question linguistique est souvent l'objet d'un débat politique intense dans les journaux locaux. Si au lendemain de la proclamation du Royaume d'Italie tant les conservateurs que les libéraux s'accordent sur la défense du droit des Valdôtains à parler leur langue, les positions respectives se différencient progressivement: les feuilles conservatrices maintiennent une position intransigeante, alors que les organes libéraux commencent à considérer la francophonie valdôtaine comme une situation provisoire, destinée à évoluer vers une pleine adhésion au modèle linguistique «national». C'est ainsi que commence à s'affirmer, dans la propagande politique philo-gouvernementale et «progressiste», la perception du Français comme l'instrument culturel du clergé réactionnaire, et de l'Italien comme marque distinctive de la modernité et du progrès.

(39 – à suivre)

Les questionnaires de recensement en français en ligne

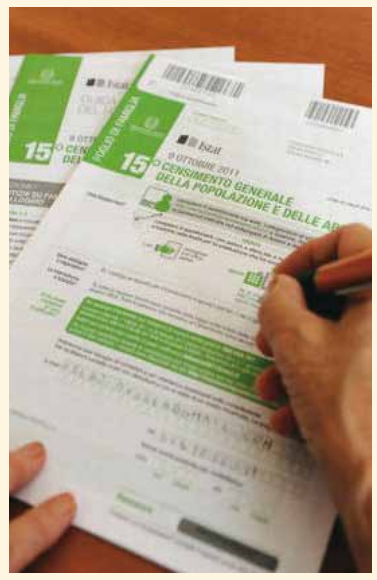

«*Les questionnaires de recensement 2011 et les directives pour le remplir en langue française sont accessibles sur le site institutionnel de la Région*»: l'annonce a été faite par le président de la Région Augusto Rollandin lors de la conférence de presse pour la présentation des décisions du Gouvernement régional le vendredi 21 octobre dernier.

Les internautes pourront remplir le questionnaire en langue française à l'adresse suivante: www.regione.vda.it/statistica/censimento2011/censimento2011/questionari_i.asp.

Toutefois, conformément aux dispositions adoptées à l'échelon central par l'Istat et comme en 2001, lors du recensement précédent, le questionnaire doit être rempli en italien aussi bien dans sa version papier que dans sa version en ligne.

PREMIERE CATEGORIE			
1ª Seresse	Frères Cunéaz	Valpelline	735
2ª Shakira	Gildo Bonin	Gressan	770
3ª Allegra	Vallet-Marguerettaz	Gignod	700
3ª Turin	Frères Clos	Jovençan	700
DEUXIEME CATEGORIE			
1ª Couronne	Giuliano Bizel	Morgex	605
2ª Poudre	Eddy Bignon	Pollein	605
3ª Tangò	Diego Perrin	Quart	600
3ª Prudence	Aurelio Vercellin	Fontainemore	605
TROISIEME CATEGORIE			
1ª Rubis	Stefano Pepelin	Saint-Christophe	553
2ª Venise	Aurelio Créti	Saint-Christophe	557
3ª Promise	Michel Fragno	Pollein	557
3ª Tigresse	Diego Perrin	Quart	558

Éliminée tout de suite la reine des reines sortante, Cobra

La finale des surprises : Seresse

Sur la grande photo, les frères Cunéaz de Valpelline avec Seresse, reine des reines dimanche dernier à la Croix-Noire.
À gauche la reine du deuxième poids, Couronne de Giuliano Bizel de Morgex ; à droite Rubis de Stefano Pepelin de Saint-Christop

Jamais une finale régionale des Batailles de Reines n'avait commencé si rapidement par un coup de théâtre comme celui de dimanche dernier, 23 octobre : à 13h12, après huit minutes seulement du début des combats, la reine des reines sortante Cobra de La Borettaz de Gressan a abandonné la compétition.
Une Cobra pas tellement chanceuse, parce qu'elle est partie des "barrages" pour être inscrite au tableau principal du concours de première catégorie. Mais c'est un alibi qui ne tient pas : Cobra, reine de la Régionale en 2009 et en 2010, n'était pas la même vache de l'année dernière. Lion d'Alfreda Tillier – toujours de Gressan – l'a éliminée de façon trop nette. Et voilà donc que, quelques minutes à peine après le début des combats (et avec une grande partie du public qui n'était pas encore assis dans les tribunes de la Croix-Noire), démarrait la "finale des surprises".

Seresse, dix ans après le flop de Tonnerre
Une finale de grandes surprises, avec les soi-disant "favorites" qui sont tombées - l'une après l'autre - en effaçant le scénario de la veille qui voulait que La Borettaz soit encore une fois la protagoniste de la Croix-Noire. Mais les vaches de l'étable qui fut d'Anti Joux n'ont pas eu la même force (et chance) qu'en 2010. A commencer par Cobra - éliminée en tout début de combat - jusqu'aux six autres finalistes de la maison de Gressan présentes dimanche dernière à la Croix-Noire. Mais les autres grandes étables aussi ont eu du mal à se faire valoir : les frères Quendoz de Jovençan, tout comme Stefano Mosquet de Brissogne, ont passé une journée pas trop positive.
Pour le premier poids, tout de même, les différentes reines des concours éliminatoires ont donné vie à un concours de très haut niveau. Avec l'élimination de Cobra, c'est Feisan de Michel Bionaz de Brissogne qui a joué le rôle de favorite. Mais une bataille trop dure contre Brunette d'Ymak Frassy et le "shock" avec Sinze des Frères Bal l'a propulsée aux quarts de finale un peu trop fatiguée. Et dans ce contexte, Shakira a été une adversaire trop difficile. La bovine de Gildo Bonin de Gressan - reine chez elle au début du mois d'octobre - a passé l'obstacle Feisan et a gagné aussi contre une autre favorite, Turin des frères Clos, une future reine peut-être, mais pas encore une (grande) reine du présent.
Shakira en finale, donc, comme le fut Mandoline en 2001. Et comme en 2001, c'est une adversaire méconnue de Valpelline le dernier obstacle vers le titre de "reine des reines" pour la bovine de Bonin. L'obstacle d'il y a dix ans était Tonnerre de Clelia Bredy : l'obstacle de dimanche dernier Serresse des frères Cunéaz, les enfants de Clelia. Une sorte de remake de la finale de 2001 : sur des hypotétiques bancs les mêmes protagonistes, sur la pelouse deux toutes nouvelles reines. Shakira, la reine de Gressan, est la favorite. Seresse, troisième au printemps à Gignod, n'était considérée par personne (ou presque) : mais la fatigue d'un concours long et éprouvant a peut-être alourdi Shakira. Et alors, c'est Seresse qui s'impose après une finale pas trop tactique. Seresse portait sur son dos le numéro 51 : dans un an, elle effacera le "5" pour ne garder que le 1. Le numéro des reines des reines sortantes.

Couronne, la fête de la Valdigne
Le concours du deuxième poids avait raté deux éventuelles protagonistes dès le matin : à la pesée, Stefano Mosquet perdait Bandit et Monella, qui respectivement pour deux et trois kilos de trop étaient insérées dans le concours du premier poids. Il restait Tonnerre, reine régionale en 2006 et - après une sorte de résurrection - reine à Valgrisenche au début de mois de septembre. Mais après avoir gagné le premier combat contre Merlo des frères Quendoz, la bovine de Grand-Brissogne venait d'être éliminée au deuxième tour par Volèine de Michele Squinabol.
Et les autres favorites ? Monella d'Aurelio Crétier de Saint-Christophe, reine le 15 d'août dernier à la Croix-Noire, avait bien passé ces deux premiers obstacles, mais était tombée sur une des surprises du concours, Prudence d'Aurelio Vercellin de Fontainemore. La vache de la vallée du Lys - tout comme son propriétaire – rêvait, à moment donné, de rejoindre la finale. Mais sur son chemin voilà la dernière favorite de la journée, Poudre d'Eddy Bignon de Pollein. Reine régionale de deuxième poids en 2007, quatre ans après Poudre est allée jusqu'à la finale régionale, en ratant le bis de très peu.
La raison ? Elle s'appelle Couronne, et arrive de l'étable de Giuliano et Vilmo Bizel de Morgex. Une vache toute jeune qui s'était classée troisième à Gressan, et qui avait eu - comme Seresse en première catégorie - un concours un peu plus facile que son adversaire.
Mais ce ne sont que des considérations faites sur le moment sans trop d'importance : Couronne, lors de son parcours à la finale régionale, n'a pas rencontré de reines des concours éliminatoires. Mais en finale, contre un "monstre sacré" des Batailles, a malgré tout su prouver sa valeur. Et Poudre, plus vieille, a compris que sont temps était terminée et a laissé passer l'adversaire, pour la joie des Bizel et le sourire - un peu amère - de Bignon.

La plus belle surprise : le bis de Rubis
Mais le moment le plus doux de la finale régionale 2011 restera la victoire de Rubis pour le troisième poids. La même Rubis qui en 2010 se fit connaître pour son succès au deuxième poids, la Rubis qui a treize ans a fait ses adieux aux compétitions avec un succès incroyable. Rubis est l'unique reine sortante qui s'est confirmée, même si dans une autre catégorie. Comme Cobra, sa copine d'étable Pinson - la reine sortante du troisième poids, la première à la pesée du matin - a dû se rendre face à Villa de Simon

. Et "l'envers" n'est plus l'unique protagoniste

e, Couronne et le bis de Rubis

ohe, reine en troisième catégorie

Charbonnier d'Aoste. Et alors c'est Rubis qui a tenu le coup des championnes de 2010 : dans le revers générationnel de dimanche dernier - qui comporte aussi la disparition totale de "l'envers" du Livre d'Or de la manifestation pour 2011 - Rubis est la surprise la plus attendue.
Un concours difficile pour elle, très dur, contre des vaches moins expérimentées mais plus fraîches.
Mais la solidité de la reine de Stefano Pepelin de Saint-Christophe (mais qui a été élevée par les frères Clos de Jovençan) a été plus forte que l'âge. La finale contre Venise d'Aurelio Crétier - une vache noire avec d'énormes taches blanches sur son poil - a été le plus beau chapitre final possible d'une carrière immense.
Rubis a risqué maintes fois de succomber, s'est laissée prendre sur les côtés par sa jeune adversaire, a reculé trois fois et par trois fois le public de la Croix-Noire a cru que le rêve de cette championne allait s'évanouir au moment le plus beau.
Mais après plus d'un quart d'heure de combat, sur une attaque de Venise, Rubis a fait valoir sa technique, son expérience, mais surtout son cœur et son courage. Venise est partie : elle aura peut-être un avenir, mais pour l'instant doit se contenter de la deuxième position. Quant à Rubis, elle prend sa retraite à 13 ans après deux saisons magnifiques qui ont rendu son propriétaire Stefano Pepelin l'homme le plus heureux du monde.

François Domaine

David Follien : «Un spectacle qui rend honneur à l'agriculture et à l'élevage valdôtains»

Le 23 octobre 2011 s'est déroulée la finale régionale de la Bataille de Reines , un moment de sport, de retrouvailles et de fête pour les éleveurs, pour les agriculteurs et pour tous les Valdôtains.
Le monde des combats représente une haute expression de la tradition agricole de notre pays, qui est depuis toujours l'un des moyens pour la conservation et le développement de notre patrimoine ethnique.
Notre Mouvement a toujours eu une attention toute particulière vis-à-vis du secteur agricole et de l'élevage, en leur recoinaissant un rôle fondamental dans la conservation de notre territoire de montagne, en tenant compte du fait que l'agriculture est le point de départ pour notre tourisme de qualité.
L'Union Valdôtaine et ses élus doivent continuer à soutenir nos éleveurs, même et surtout dans ce moment de crise économique et de difficulté, pour garantir un futur de prospérité à notre belle Vallée !

David Follien

54ème édition du combat final à la Croix-Noire

Le Combat final rassemble les valeurs et les traditions des Valdôtains

On pourrait dire que c'est le rendez-vous le plus important et le plus attendu de toute l'année agricole : comme de coutume depuis 53 éditions, le dimanche 23 octobre dernier le combat final des Batailles de Reines a renouvelé toute sa magie et son charme en offrant au nombreux public présent un spectacle riche d'émotions et de coups de théâtre. La "regionale" est une véritable fête pour le monde de l'élevage valdôtain qui ressent cet événement comme le point final d'une année de travail et de fatigue et qui, maintenant, attend l'arrivée de l'hiver. Après la saison d'été passée dans les alpages, pendant laquelle les Reines ont imposé la hiérarchie au sein du troupeau et ont conquis la qualification lors des concours éliminatoires, les 191 reines présentes, 69 faisant partie de la première catégorie, 61 de la deuxième et 61 de la troisième, ont été conduites à l'arène de la Croix -Noire de Saint-Christophe où elles ont été les vraies protagonistes de la journée. Au moment de la pesée, pendant la matinée, Moureun de Borinato-Teppex de Quart était la reine la plus lourde atteignant les 810 kilos. Ensuite, environ à une heure de l'après-midi, après l'échographie obligatoire, les vaches sont descendues dans l'arène pour commencer les combats soutenues par un public très varié, parmi beaucoup d'enfants accompagnés par leur famille, mais également des jeunes, des personnes âgées et des touristes italiens et étrangers.
Tout d'abord, les trente-deuxièmes de final, puis les seizièmes et, ensuite, les autres éliminations jusqu'à arriver au moment très attendu des finales : au centre de l'arène, les reines des trois catégories se sont battues valeureusement pour conquérir le bosquet.
Pour assister à nouveau à cet événement unique, un moment de rencontre et de joie, il faudra donc attendre la prochaine édition du Combat final, mais, dans le monde de l'élevage, il y a également beaucoup d'attente pour celle qui a été nommée la "Champions league" des Reines. En effet, le 5 mai 2012, à Aproz dans le Valais, douze vaches "prinpart" de la Vallée d'Aoste, douze du Valais et huit de la Haute-Savoie, sélectionnées par trois commissions différentes, donneront lieu à la première édition internationale du combat de Reines.

Le Conseil régional s'engage à promouvoir une confrontation. Les contradictions de l'opposition

«La santé des Valdôtains est une priorité»

Pendant la séance du mercredi 19 octobre dernier, le Conseil régional a abordé un des thèmes à la une de cette période, à savoir le traitement des déchets en Vallée d'Aoste.
L'assemblée a examiné la pétition, souscrite par 11 mille citoyens, visant à demander une confrontation d'experts entre la réalisation d'une installation de traitement à froid des déchets et le système de pyrogazéification: la discussion s'est terminée avec l'approbation, 26 votes favorables et 7 contraires, de la résolution présentée par les Conseillers de la majorités faisant partie de la troisième Commission, tandis que celle présentée par la minorité a été rejetée.
L'initiative approuvée engage le Gouvernement régional à promouvoir une rencontre pour réaliser une confrontation entre le traitement à froid des déchets et le système de pyrogazéification, retenant très important que les citoyens aient la possibilité d'être informés sur un sujet aussi important.
Lors de la discussion en Conseil, le conseiller de l'Union Valdôtaine Piero Prola a pris la parole: «*Le choix du système de pyrogazéification est né d'un débat responsable, approfondi et établi sur plusieurs éléments. Je ne suis pas convaincu que les questions sur le danger et la responsabilité aillent dans le sens des nombreux messages, des affirmations et des slogans que le comité Valle Virtuosa a lancés qui sont des idées et des connaissances approximatives pour augmenter les doutes et les suspicions envers l'Administration».* Après l'intervention du conseiller Salvatore Agostino, qui a souligné qu'il faut trouver la solution la plus adéquate pour notre Région et pour la santé des citoyens, l'assesseur régional à l'Environnement Manuela Zublena a affirmé que: «*La gestion des déchets est devenue un moyen pour attaquer le travail de l'Administration régionale. A présent, le scénario est confus à cause des différentes initiatives sur le thème des déchets, proposées avec frénésie, presque avec hystérie, par des personnes que se cachent derrière des comités et des associations soutenus par un parti politique».*
L'assesseur Zublena a rappelé qu'au mois de mars 2010, le Conseil avait approuvé le système de pyrogazéification et pendant plusieurs mois personne ne s'était opposé au projet, tandis que 14 mois plus tard, une pétition de 11 mille signatures, avec des affirmations alarmistes, fausses, et sans fondement, diffusées par les promoteurs, avait été présentée. «*Il est évident* – a ajouté Manuela Zublena – *que les citoyens ont été préoccupés et qu'ils ont voulu demander des études supplémentaires et des confrontations techniques».*
«*Actuellement* – a dit encore l'assesseur – *la situation est marquée par la confusion, puisqu'en ce moment, on ne comprend pas ce qui est demandé. A-t-on expliqué aux*

11 mille signataires de la pétition qui ont demandé d'évaluer la possibilité du traitement à froid des déchets pour les emmener ensuite hors de la Vallée d'Aoste, que le référendum n'envisage plus cette solution? Les citoyens sont invités à signer un référendum qui dit que les déchets resteront dans notre Région, comme l'a établi l'avis de recevabilité de la question référendaire. Est-ce que quelqu'un a expliqué aux Valdôtains ce changement de perspective? Je pense que les citoyens méritent plus de respect: il faut plus de clarté, plus de transparence et plus de cohérence. Les Valdôtains veulent des réponses pour éviter une situation d'urgence des déchets, qui pourrait être imminente».
Manuela Zublena s'est dite donc favorable à la confrontation entre les deux systèmes, représentant une occasion pour informer les citoyens, pour illustrer les différents scénarios qui se dégagent des choix et pour mettre en évidence le manque de fondement des informations et des idées diffusées ces derniers mois.
«*Nous voulons que les citoyens participent, mais consciemment. Nous voulons qu'ils sachent que la santé et la sécurité des valdôtains ne sont pas la seule préoccupation des comités, mais au contraire qu'elles représentent une priorité pour tout le monde. La santé des citoyens est le premier élément auquel nous pensons quand nous abordons le problème des déchets.*
«Personnellement – a conclu l'assesseur Zublena – *ce problème me tient à cœur. Je suis tout d'abord une valdôtaine, mais aussi une mère de famille qui vit près du site où sera construit le pyrogazéificateur et qui veut pour ses enfants et pour les valdôtains un futur où les déchets ne sont pas une urgence. J'ai eu la sensation, qui désormais est devenue une certitude, qu'en vérité, l'action des promoteurs des comités n'est pas animée par l'intérêt de la Vallée d'Aoste, ni par la volonté de résoudre le problème des déchets, mais qu'il s'agit d'une grande campagne électorale politique contre les institutions et contre l'action de cette majorité».*
Le débat au sein du Conseil régional a été suspendu par le président de la Région Augusto Rollandin, qui a mis en évidence que «*Aujourd'hui, nous devons prendre acte d'un fait: l'accord à l'unanimité exprimé par la Commission a, en effet, été rejeté, car aujourd'hui, nous constatons que les groupes de l'opposition ne sont pas disponibles à une confrontation sur le système de pyrogazéification*».

Plan régional pour la transfusion et le plasma pour la période 2012/2014

Le Conseil régional a approuvé à l'unanimité le troisième Plan régional concernant la transfusion et le plasma pour la période 2012/2014.
«*Ce Plan* – a expliqué dans son rapport l'assesseur régional à la Santé Albert Lanièce – *représente l'acte de programmation qui définit les modalités d'organisation, les fonctions et les tâches des structures du réseau de transfusion régionale*». Le Plan, en outre, assure la réalisation d'objectifs tels que, entre autres, la promotion du don sanguin, périodique et non rémunéré, la mise en place du système d'information régional pour les services de transfusion, la définition d'un programme annuel d'autosuffisance régionale et des modalités pour conclure des accords avec les fabricants de produits sanguins dérivés, les rapports avec la santé militaire, ainsi que l'activation de programmes de monitorage et de contrôle de la consommation de produits sanguins, des coûts de la santé et de promotion de la recherche et du développement des services.
«*Les activités de transfusion* – a conclu Albert Lanièce – *sont une partie intégrante du Service régional de la santé et elles se fondent sur la donation périodique, responsable, anonyme et gratuite du sang humain et de ses composants. Par conséquent, les associations de donneurs bénévoles contribuent aux objectifs institutionnels à travers la promotion et le développement du don sanguin. Je tiens donc à remercier pour leurs activités et leur contribution efficace toutes les associations, y compris Avis, le Fidas, l'Aido, le Bsma et les donateurs qui se rendent régulièrement à l'hôpital pour donner leur sang*».

Réduction de 30% du coût de l'énergie: Alpe s'abstient

Les aides changent dans la forme, mais pas dans la substance

Un autre pas pour classer le "dossier Deval" a été fait: en effet, le Conseil de la Vallée a approuvé le projet de loi qui modifie l'ancienne intervention financière qui sera transformée en "remboursement" pour les entreprises de "subventions à fonds perdu" pour les familles, afin de surmonter l'interdiction de l'Autorité garante de la concurrence et du marché.
«*Avec l'approbation de la loi n° 4 de février 2010 portant sur les "aides régionales pour les dépenses d'énergie domestique"* – a expliqué le rapporteur Diego Empereur – *nous avions harmonisé les dispositions analogues appliquées en 2008 et en 2009 et nous avions surtout rendu stable la réduction, pour les familles valdôtaines, de 30% du coût de l'énergie facturé sur les quittances par les entreprises fournissant l'énergie électrique et conventionnées avec l'Administration régionale. Au mois de juin 2011, la Compagnie Valdôtaine des Eaux, société dont la Région possède 100% des parts, a lancé une opération de fusion pour posséder le contrôle des sociétés Deval et Vallenergie, opération qui a cependant été interdite par l'Autorité garante de la concurrence et du marché*».
«*Les modifications de la loi régionale approuvée aujourd'hui* – a

continué le Chef de Groupe de l'Union Valdôtaine, rappelant que 28 conseillers ont voté en faveur du projet de loi, tandis que le groupe Alpe s'est abstenu – *répondent donc à la communication effectuée le 5 août dernier par l'Autorité garante de la concurrence et du marché, qui mettait en évidence que la convention, en son temps signée par les entreprises locales de vente d'énergie électrique avec la Région, représente de fait une contrainte significative à l'accès au marché domestique pour toutes les entreprises qui œuvrent au niveau national».*
En effet, selon l'Autorité, l'accès au marché des entreprises œuvrant au niveau national serait entravé par les coûts dérivant de la nécessité de modifier le système informatique pour la facturation et de devoir effectuer successivement un compte rendu détaillé à la Région de chaque réduction appliquée. Ces coûts seraient, par conséquent, excessivement pénalisants pour les entreprises situées hors du territoire valdôtain, vu le monopole qui s'est créé en Vallée d'Aoste en raison des dimensions réduites du bassin des usagers.
«*Les modifications* – a précisé le conseiller Empereur – *ne changent pas les critères pour le calcul des aides, s'élevant toujours à 30% de la composante énergétique de la facture signalée, et sont confirmés également les bénéficières pour une puissance maximale de 6 kW, à l'exception de cas médicaux autorisés*». En outre, les familles valdôtaines qui sont déjà bénéficiaires seront dispensées de présenter de nouvelles demandes de contribution. En effet, seules les familles qui se formeront à partir du premier janvier 2012 ou celles qui n'ont jamais bénéficié de la subvention devront présenter la demande à l'Assessorat régional des Activités productives.

Un monument à la mémoire du "rabeilleur" originaire d'Antey

Valpelline se souvient d'Attilio Rolando

Le syndic de Valpelline Claudio Restano, le président du Conseil de la Vallée Albert Cerise et le président du Gouverment Valdôtain Augusto Rollandin à l'inauguration du monument à la mémoire d'Attilio Rolando

Vingt ans après sa mort - le 8 novembre 1991 - le "rabeilleur" Attilio Rolando a été commémoré samedi dernier, 22 octobre, dans le pays qui l'avait adopté, Valpelline.
L'ancien conseiller régional de l'Union Valdôtaine et maréchal du Corps Forestier Valdôtain, originaire d'Antey-Saint-André, s'était établi dans la Valpelline depuis 1955, là où de nombreux valdôtains - pendant les années - lui rendaient visite afin qu'il applique son art de "rabeilleur".
«La commune de Valpelline veut remercier Attilio, qui a tant aidé les valdôtains qui avaient des problèmes de santé - a dit le syndic de Valpelline Claudio Restano - *en lui édifiant ce monument inauguré sur l'espace vert de la Pro Loco, qui sera bientôt dédié à la mémoire de cet immense "rabeilleur"».*
Le curé de Valpelline, l'abbé Ivano Reboulaz, après la messe, a béni le bas-relief, en bronze et en acier, conçu par l'artiste Angelo Giuseppe Bettoni et réalisé par la Verrès Spa : sur le monument est gravée la phrase *«Homme généreux qui, sans s'épargner, s'est prodigué pour les autres. Le témoignage de l'amour et de la reconnaissance de la communauté valdôtaine»*.
Le président du Gouvernement valdôtain Augusto Rollandin a voulu rappeler Attilio Rolando comme *«un homme qui savait conjuguer des capacités exceptionnelles à une humanité extraordinaire. Un homme plein de sagesse qui aimait les faits plutôt que les discours»*.
Le président du Conseil de la Vallée Albert Cerise a évoqué, en outre, la personnalité de Rolando : *«Un grand garde forestier, une personne capable de sentir la nature et surtout un homme capable de comprendre l'esprit des autres».*
Attilio Rolando, né en 1928, fut conseiller régional de l'Union Valdôtaine de 1978 à 1988.

La section de l'Union Valdôtaine d'Arvier

organise son
Dîner social au

Restaurant «Col du Mont»
SAMEDI 5 NOVEMBRE 2011 à 20h00

A 19h00, le nouveau Comité de direction de la section aura le plaisir de rencontrer les inscrits et les sympathisants pour un débat amical.

Pour les réservations s'adresser à :
Christiane Luboz (tél. : 347 73 75 663)
ou Denise Alleyson (tél. : 328 94 49 299)
mercredi 2 novembre dernier délai

Participez nombreux !

La section de l'Union Valdôtaine de Challand-Saint-Victor

organise le

JEUDI 3 NOVEMBRE 2011
à 20h30
dans la Salle Polyvalente

une rencontre-débat

«*Budget et Politiques du travail*»

Conférencier
M. Augusto Rollandin
Président de la Région

Toute la population est invitée !

La section de l'Union Valdôtaine de Montjovet

organise son dîner social

VENDREDI 4 NOVEMBRE à 20h30
au Restaurant «Nigra» à Montjovet

L'invitation est ouverte à tous les inscrits, aux sympathisants et à tous ceux qui désirent s'amuser au cours d'une soirée plaisante et conviviale.

Le prix pour les adultes est de 25 euros. Réservations des places, dernier délai **mercredi 2 novembre 2011**.

Pour les réservations s'adresser à :
Union.basval@fastwebnet.it (Section de Montjovet)
Présidente : Maurizia Berger (tél. : 339 100 98 94)
Siège Pont-St-Martin (Giulio Clerino) : 0125/1969000

Participez nombreux !

Savoye mobili

Reg. Amérique, 153 - 11020 Quart (Ao)
tel. 0165 765398 - info@savoyegroup.com

Le coin du dialogue

Mauro Bieler

L'automne est la saison de la desarpa, il s'agit donc d'un moment de clôture d'un cycle de production et c'est aussi le moment de faire un bilan.
L'élevage du bétail visant à l'utilisation des surfaces fourragères permanentes constitue le processus de production agricole le plus important en Vallée d'Aoste.
Le patrimoine bovin régional s'élève à environ 35.000 têtes et il s'agit presque exclusivement de races autochtones, qui pour la quasi totalité transhument durant les mois estivaux dans le but d'utiliser de manière rationnelle les pâturages se trouvant en altitude.
Traditionnellement, les animaux sont dans les étables de novembre à avril/mai selon l'altitude et la localisation des étables.
A partir de la fin du mois d'avril débute graduellement l'utilisation des pâturages du fond de la vallée, exception faite pour les surfaces pouvant être fauchées dont le foin garantit les réserves de fourrage pour l'hiver. A cette utilisation printanière suit, pour la majeure partie des bêtes en Vallée d'Aoste, la transhumance en alpage pour laquelle est atteinte graduellement l'altitude de 2.700 mètres.
L'alpage représente sans aucun doute un trait original, une pratique centenaire qui concerne plus de trois quarts de bovins élevés dans notre région, qui naît de la possibilité d'utiliser, de début juin aux premiers jours du mois d'octobre, les pâturages se trouvant dans le mayen et en altitude plus élevée. Durant la centaine de jours d'alpage, les animaux sont quotidiennement amenés dans les pâturages jusqu'au mois de septembre lorsque arrive la descente graduelle vers le fond de la vallée. Le retour définitif aux étables du fond de la vallée a lieu à partir du mois d'octobre suite au durcissement des conditions climatiques, selon les altitudes.
Le secteur agricole valdôtain dans les dernières décennies a subi une contraction du nombre de ses travailleurs et l'économie s'est orientée vers divers autres secteurs. Nous pouvons toutefois dire avec un certain optimisme que le secteur zootechnique a gardé une vitalité enviable. En effet, sur notre petit territoire sont présentes environ 1.600 entreprises zootechniques. 1.200 sont dédiées à l'élevage bovin et 400 à la filière ovine et caprine.
Ces entreprises, pour continuer à travailler, doivent poursuivre l'équilibre économique en travaillant simplement pour utiliser les réserves alimentaires du lieu avec leur bêtes en produisant de la viande, du lait, du fromages à mettre sur le marché. Les exigences du marché ont fait croître du point de vue technique et technologique les entreprises qui réussissent à concilier les difficultés opérationnelles avec les exigences de créer un produit de haute qualité. Mais la grande inconnue reste la rémunération du produit.
Nous vivons une période historique où les interventions publiques dans le secteur seront toujours plus difficiles à cause des carences de ressources et des difficultés des normes communautaires. Pour aider l'éleveur à continuer son activité, tellement importante pour notre Vallée, nous devons donc concentrer nos efforts sur l'accroissement de la valeur des produits en tentant d'agir pour augmenter la demande des produits de la filière zootechnique régionale. Beaucoup d'initiatives sont déjà en place et sont entreprises dans ce sens telles que les marchés régionaux, les initiatives liées à la restauration collective, le projet Saveurs du Val d'Aoste, etc. mais il reste encore des choses à faire pour faire en sorte que le consommateur valdôtain et tous les opérateurs changent de mentalité et préfèrent finalement les produits de notre terre.

Discours du Président du Conseil de la Vallée Alberto Cerise

Commémoration des combats en Vallée d'Aoste de la 101e Brigata Marmore en 1944

Dimanche dernier 23 octobre, à Antey-Saint-André, le Président du Conseil de la Vallée, Alberto Cerise, est intervenu à la commémoration de l'anniversaire des combats en Vallée d'Aoste de la 101e Brigata Marmore en 1944. Voici son discours.

Deux faits sur lesquels proposer une réflexion me viennent à l'esprit. Le premier concerne l'occasion de la présentation d'un livre de J. Bréan dans lequel apparaissait une photo d'Emile Chanoux et sur laquelle on pouvait lire « Tu n'es pas mort ». Je me suis demandé pourquoi quelqu'un avait exprimé ce message aussi fort et contradictoire et ce qu'il voulait manifester. Certainement pas et pas seulement le désir désespéré d'imaginer Chanoux vivant. Je pense qu'il y avait la pleine conscience que Chanoux était mort mais les raisons pour lesquelles il fut tué, elles, n'étaient pas mortes, tout comme continuaient à se maintenir bien présents les idéaux pour lesquels il avait vécu. Alors, permettez-moi de dire à ces morts pour la patrie, victimes d'une folie furieuse, face à ces noms gravés dans la roche : vous n'êtes pas morts. Vous aspiriez à vivre dans un pays libre de lois liberticides et racistes, injustes, absolument privées du respect de la dignité et de la vie des autres. Vous n'êtes pas morts, mais à condition que votre témoin soit recueilli et devienne raison de justice sociale et de liberté. La raison de cette commémoration se trouve dans l'appropriation de ce message « Tu n'es pas mort » et dans le fait de le faire devenir une raison de vie sociale et motif d'élévation pour qui partage le rôle et l'identité, par naissance ou par acquisition, d'homme libre. Aujourd'hui dans le monde, la condition d'hommes libres est souvent encore à acquérir.
Malheureusement, la réalité est assez décevante et nous arrivons au second fait. De plusieurs côtés est tirée la sonnette d'alarme pour dire que « notre démocratie est en train de devenir une démocratie infectée par le fascisme ». Nous pourrions citer beaucoup d'éléments d'infection mais je me limiterai à deux. Le premier est donné par l'action de tous ceux qui, en particulier avec l'exemple, le pouvoir des moyens de communication, les messages, les écrits, les comportements et tant d'autres choses, ont nuit à l'éducation des citoyens au débat politique en le faisant passer d'échange d'idées à lutte personnelle pleine de haine et de ressentiments et créant une sorte de sous-culture fasciste. Voilà pourquoi je regarde vers ces jeunes et je sens le caractère actuel d'avoir donner la vie pour faire prévaloir la raison et le respect réciproque sur la rancœur et le refus du dialogue.
L'autre élément, encore plus sournois, générateur d'un fascisme au visage démocratique, est donné par l'utilisation déformée des nouveaux moyens mis à disposition par les technologies modernes pour communiquer. Il s'agit d'instruments ayant objectivement une énorme valeur démocratique, qui malheureusement sont souvent transformés de manière excessive en moyens de lutte erronée, véhicules de rage, d'hostilité et de dérision envers les autres ; ou bien en moyens efficaces pour ourdir des complots avec des faits et des mots, à l'arrière-plan violent et à l'air fasciste. Maintenant, il est indéniable qu'il existe dans notre contexte social des situations de marginalisation, des regards adressés au futur sans futur, des jeunes dont l'espoir diminue, des différences sociales inacceptables. Face à tout cela, il est difficile de ne pas partager les manifestations pacifiques de protestation et de demande de justice, et de tant d'autres choses, avancées par la population et par les jeunes en particulier. Certes, ce n'est pas un hasard si ceux qui ont pollué et empoisonné la manifestation romaine avec une violence inouïe, recherche de la confrontation physique, destruction des biens jusqu'à arriver à porter préjudices à la vie des forces de l'ordre, ont porté un casque noir et une chemise noire, couleur et vêtements tant aimés, comme leurs idées, par ceux qui ont tués les maquisards de la zone du Marmore. La lutte contre le fascisme doit, si non recommencer, reprendre vigueur ; aujourd'hui nous sommes ici pour puiser cette force de l'exemple de ces martyrs.

Alberto Cerise
Président du Conseil de la Vallée

Une mention spéciale à l'association Missione Sorriso

La Croix-Rouge Italienne remporte la deuxième édition du Prix régional pour le Bénévolat

C'est vendredi 21 octobre dernier que s'est déroulée à Aoste la cérémonie de remise du Prix régional pour le Bénévolat, créé par le Conseil de la Vallée en 2010 pour valoriser le rôle du bénévolat au sein de la société et diffuser la culture de la solidarité. Cette deuxième édition a été attribuée au projet des membres bénévoles de la Croix-Rouge Italienne qui ont proposé une initiative d'éducation des membres de la famille à s'occuper les personnes âgées à domicile. Une mention spéciale a été décernée à l'initiative de l'association Missione Sorriso visant à la formation de nouveaux clowns-docteurs.
Le Prix, consistant en une somme de 5000 euros qui devra être destinée à la réalisation du projet présenté, a été attribué par le Président du Conseil de la Vallée, Alberto Cerise. Une cérémonie à laquelle était également présente notre Conseillère régionale Emily Rini.

« La Croix-Rouge – a déclaré le Président Alberto Cerise – *est une réalité fortement enracinée au sein de la communauté valdôtaine, grâce aussi au travail de ses bénévoles qui accomplissent des activités destinées avant tout à soulager les souffrances humaines. La Croix-Rouge est très attentive à associer le professionnalisme des opérateurs au bénévolat des services : avec ce projet, l'engagement solidaire aux côtés des familles qui s'occupent de personnes âgées en situation d'handicap est lié à la nécessité d'offrir un service utile et efficace à des usagers particuliers qui ont des besoins spécifiques, tout en permettant aux malades de rester membres de la famille à part entière. »*